

**PREAVIS MUNICIPAL N° 7-3/23**  
**Au Conseil communal de et à Chavornay**

42.05/YL/sw

Chavornay, le 22 mai 2023

**Quartier de la Cité, création d'une UAPE de 36 places  
demande de crédit**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

**Préambule.**

Les 5 communes faisant partie de l'association scolaire et d'accueil de jour des enfants intercommunale Chavornay et environs (ASAICE) connaissent toujours un développement démographique soutenu. Dès lors, la demande concernant l'accueil parascolaire suit évidemment la même courbe.

Les dernières estimations ressortant de l'actualisation d'une étude réalisée par la société MICROGIS SA à la demande de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE) confirment les besoins croissants de la population résidant sur le territoire du réseau ASAICE.

**Objet du préavis**

Par le biais du présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit pour la construction d'une UAPE de 36 places.

**Constat et descriptif du projet.**

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) en 2006 qui donne la compétence aux communes d'organiser un accueil de jour collectif parascolaire pour les écoliers, les communes de Chavornay, Bavois, Belmont-sur-

Yverdon, Ependes et Suchy n'ont cessés de proposer des places selon le tableau ci-dessous :

08.2014 : Coin pique-nique (élèves du Verneret), accueil des 5P à 11S.

08.2017 : UAPE Les Pies (24 places) à Bavois, accueil des 1 à 6P.

08.2018 : UAPE Les Corbeaux (24 places) à Chavornay, accueil des 1 à 6P.

08.2019 : Augmentation de 24 places de l'UAPE Les Corbeaux (48 places) à Chavornay (1-6P).

08.2019 : Réfectoire au Verneret, accueil des 5P à 11S.

08.2020 : UAPE Les Corbeaux – Création d'un groupe 5P-8P (15 places).

08.2021 : UAPE Les Grenouilles (24 places) à Ependes, accueil des 1 à 6P.

Afin de pallier à la demande croissante, la Municipalité va procéder à l'aménagement des combles de l'immeuble de la rue du Levant 7-9, propriété de la Résidence au Fil du Talent SA, détenue à 40% par la commune et à 60% par un privé. Par ce fait, les écoliers du collège de la Cité ne seront plus obligés d'être transportés en bus à l'UAPE du Verneret et pourront rejoindre ce nouveau lieu d'accueil à pied, accompagnés bien sûr par des accueillantes.

Cette UAPE sera donc dédiée essentiellement à des 1 à 4P venant du collège de la Cité et du Vieux Collège.

Cela aura pour conséquence de libérer des places d'accueil sur le site du Verneret pour les mettre à disposition des plus grands.

Cet investissement public sera déduit des coûts totaux des travaux estimés à 250'000.- TTC et viendra dès lors baisser le coût de location des locaux occupés par la future UAPE assumé par notre association scolaire et supportés par nos communes.

### Coût du projet

Descriptifs de travaux	TTC	Montant CHF
Travaux d'aménagement pour une UAPE de 36 places, part de la commune.		118'800.-
	<b>Coût total TTC</b>	<b>118'800.-</b>

### Financement

Ce crédit ne figure pas au plan d'investissement 2021 – 2026 présenté dans la dernière analyse et planification financière mais sera entièrement neutralisé par les subventions d'aide à la pierre octroyées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants soit 3'300.-/ par place en parascolaire selon les dispositions relatives à l'aide à la pierre du 22 mars 2022.

Ce soutien de la FAJE à la construction et à l'aménagement de locaux est prévu pour une durée limitée (programme de 5 ans – 2022-2026), il s'agit là d'une opportunité de soulager les communes d'une partie importante de leurs investissements dans le domaine des structures d'accueil.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante.

## Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

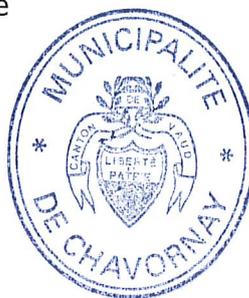
Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 7-3/23,
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la création d'une UAPE de 36 places sur le site de la Résidence au Fil du Talent SA et d'accorder à ce titre un crédit de CHF 118'800.-TTC.
- La dépense sera réglée par la trésorerie courante.

La Syndique



Le Secrétaire



Délégué de la Municipalité :

Yves Leuenberger, Municipal, 078 612.42.02.